



16C. Réglages des outils de travail du sol : décavailleuse et lame interceps

Contexte :

Les travaux mécanisés (travail du sol, palissage, rognage...) sont devenus incontournables au sein d'une exploitation viticole.

Dans un souci d'optimisation du temps, ces tâches peuvent être déléguées ; néanmoins, face à la complexité des outils aujourd'hui disponibles et pour un résultat de qualité, la formation des salariés dans ce domaine est devenue nécessaire.

Objectifs de la formation :

- S'approprier les caractéristiques des différents outils de travail du sol
- Maîtriser et pratiquer les différents réglages des lames interceps
- Maîtriser et pratiquer les différents réglages de la décavailleuse hydraulique

Public concerné :

Viticulteurs, salariés ou toute personne amenée à utiliser les différents outils de travail du sol.

Prérequis des participants :

Maîtriser la conduite du tracteur attelé

Contenu :

- Description des outils suivants :
 - Vibroculteur
 - Herse rotative
 - Rotobèche
 - Décavailleuse
 - Lame interceps
- Description des différents réglages des lames interceps
- Conduite du tracteur avec le châssis attelé
- Description des différents réglages de la décavailleuse hydraulique
- Conduite du tracteur avec la décavailleuse

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants.

Les apports théoriques succincts seront illustrés par des démonstrations et de nombreuses mises en application pratiques sur des terrains d'applications concrets.

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



Intervenant :

Claude HUMBRECHT, Vigneron et formateur

Responsable de la formation :

Julie GROSS, Chargée de formation continue



Durée

10,5 heures
1,5 jours consécutif

Dates

9 avril 2018 – journée
10 avril 2018 - matin



Lieux

Rouffach et sites d'application

Tarifs 2018	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Autres cas
	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	180 € / jour

*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

Cotisant FAFSEA : formation du guide régional, **complétez le bulletin original FAFSEA recto-verso et renvoyez-le au CFPPA (téléchargeable sur www.fafsea.com ou sur notre site : www.cfppa-rouffach.fr).